

ATTESTATION D'HABILITATION DE COLLABORATEUR POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL

Demande initiale, de modification¹ ou demande de renouvellement

- ✓ Imprimé de demande d'attestation d'habilitation de collaborateur dûment complété et signé par le chef d'entreprise ou le représentant légal :
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41106>
- ✓ Copie d'une pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance
- ✓ Ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française
- ✓ Ressortissant d'un Etat tiers (hors UE et EEE) : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✓ Collaborateur agent commercial : copie de l'attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, **mentionnant les informations listées à l'Annexe IV de l'arrêté du 1^{er} septembre 1972**
- ✓ En cas de modification ou de renouvellement : copie de l'attestation d'habilitation à modifier
- ✓ Rémunération pour l'instruction ou la délivrance de l'attestation d'habilitation : 55 € à l'ordre de la CCI (arrêté du 10 février 2020)
- ✓ Lors de la délivrance de la nouvelle attestation d'habilitation, l'ancienne attestation d'habilitation est à restituer à la CCI.

Toutes les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté.
La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

Déclaration en ligne : www.cciwebstore.fr – Rubrique : FORMALITES ET CARTES PROFESSIONNELLES

¹ La modification de l'attestation comprend également la mise à jour des informations déclarées sur la carte du titulaire (forme juridique, dénomination sociale de la personne morale, adresse du siège, dirigeant)